

Exposition des travailleurs soumis à des contraintes articulaires

C'est pratiquement l'ensemble de la pathologie somatique et psychique qui est potentiellement concernée par des facteurs de risque d'origine professionnelle. Par ailleurs, les conditions de travail et les expositions professionnelles sont sources majeures des inégalités sociales, particulièrement importantes dans notre pays. Des données fiables sont disponibles en France sur les conditions de travail mais leurs conséquences sur la santé sont toujours en discussion. Les troubles musculo-squelettiques constituent de loin la première cause de maladies professionnelles indemnisées et de journées de travail perdues du fait d'arrêts de travail. La loi de santé publique de 2004 a fixé pour objectif de **réduire de 20 % le nombre de travailleurs soumis à des contraintes articulaires plus de 20 heures par semaine à un horizon quinquennal.**

L'enquête SUMER 2003 permet de connaître le nombre de personnes soumises à « la répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée » et parmi elles, à la répétition « de cycle de moins d'une minute ». La réédition de l'enquête en 2009 permettra d'évaluer l'atteinte de cet objectif en 2012. L'enquête Conditions de travail permet, quant à elle, de repérer les salariés exposés actuellement à « des postures pénibles ou fatigantes durant leur travail » (debout prolongé, accroupi, courbé, bras en l'air, etc.).

■ INDICATEUR PRINCIPAL

Pourcentage de salariés exposés à des contraintes articulaires plus de 20 heures par semaine

En 2003, selon l'enquête SUMER, 1,2 million de salariés étaient soumis à « la répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée », de 20 heures par semaine ou plus, soit 6,6% d'entre eux. Pour 3,8% des salariés, cette contrainte s'exerce en plus avec un temps de cycle de moins d'une minute des gestes répétitifs. Les femmes sont plus exposées que les hommes à cette contrainte ainsi que les jeunes (9% des moins de 25 ans, tableaux 1 et 2).

Le secteur industriel est de loin celui qui affiche les plus fortes prévalences, en particulier ceux de l'industrie automobile, de l'agroalimentaire (16% chacun) et de l'industrie des biens de consommation (graphique 1). La catégorie sociale des ouvriers est la plus soumise aux contraintes articulaires (14%) [tableau 2].

■ INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

Pourcentage de salariés déclarant être exposés à des postures pénibles ou fatigantes à la longue durant le travail

En 2005, selon l'enquête Conditions de travail, 34% des salariés déclarent devoir rester

longtemps dans une posture pénible ou fatigante à la longue pendant leur travail, ce qui représente 7,6 millions de personnes. Cette contrainte a fortement progressé au cours des vingt dernières années, puisqu'elle s'élevait seulement à 16% en 1984, mais semble marquer une pause. Les jeunes de moins de 25 ans sont plus fortement touchés (46%) par cette pénibilité que les salariés plus âgés (tableau 3). Les ouvriers (55%) et employés de la fonction publique (41%) sont particulière-

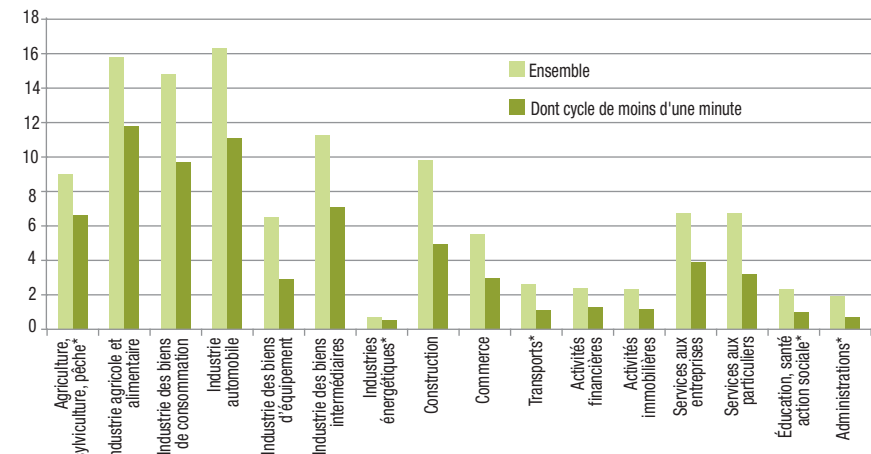
ment concernés, ainsi que les policiers (43%) et les employés des services aux particuliers (41%). Ce sont les secteurs de l'agriculture, avec une forte augmentation entre 1998 et 2005 (66% à 71%) et de la construction (64%) qui exposent le plus leurs salariés à ce type d'effort (graphique 2). ●

ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • DARES.

synthèse

Les contraintes articulaires mesurées à partir de « la répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée » de plus de 20 heures par semaine concernent dans l'enquête SUMER, en 2003, 1,2 million de salariés, soit 6,6% d'entre eux. La réédition de l'enquête permettra d'évaluer l'atteinte de cet objectif en 2012. Dans l'enquête Conditions de travail de 2005, 34% soit un peu plus de 7 millions de salariés déclarent devoir « rester longtemps dans une posture pénible ou fatigante à la longue » pendant leur travail. Ils étaient 37% en 1998. Ces indicateurs de pénibilité au travail sont d'autant plus souvent déclarés que les personnes sont jeunes. Ils sont plus fréquents chez les ouvriers et sont très différents selon les secteurs d'activité.

GRAPHIQUE 1 • Proportion de salariés soumis à des contraintes articulaires 20 heures par semaine ou plus (répétition de gestes à une cadence élevée) selon le secteur d'activité** en 2003



* Secteurs incomplets (voir limites et biais de l'enquête SUMER). **Nomenclature d'activité française (NAF16).

Lecture : 15,8% des salariés de l'industrie agricole et alimentaire sont exposés à un travail répétitif.

Champ : France métropolitaine, population salariée. Sources : Enquête SUMER 2003.

TABLEAU 1 • Prévalence des contraintes articulaires (répétition de gestes à une cadence élevée) selon le sexe en 2003 (en %)

Type de contrainte	Hommes	Femmes	Ensemble
Travail répétitif de plus de 20 heures dont cycle de moins d'une minute	6,0	7,4	6,6
	3,3	4,5	3,8

Champ : France métropolitaine, population salariée.

Sources : Enquête SUMER 2003.

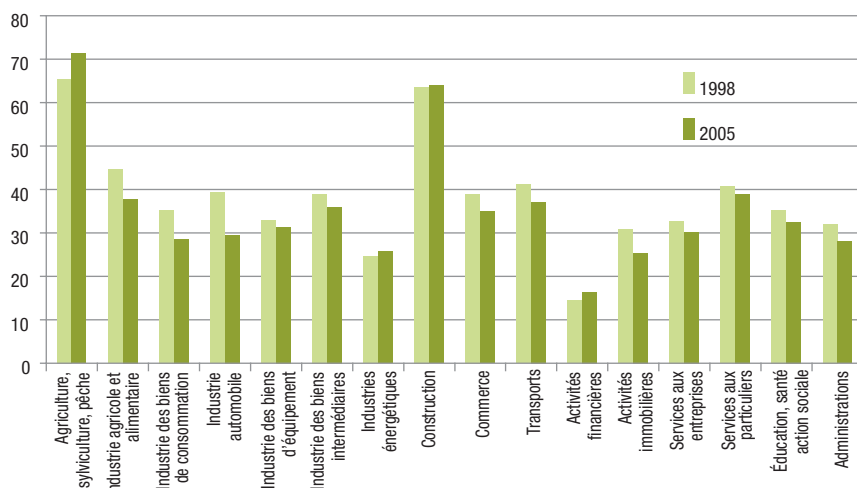
TABLEAU 2 • Prévalence des contraintes articulaires 20 heures par semaine ou plus (répétition de gestes à une cadence élevée) selon l'âge et la profession en 2003 (en %)

Âge	Travail répétitif	dont cycle de moins d'une minute
Moins de 25 ans	8,7	4,9
25-29 ans	7,1	4,1
30-39 ans	6,3	3,7
40-49 ans	6,5	3,8
50 ans ou plus	5,7	3,1
Ensemble	6,6	3,8
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,0	0,6
Professions intermédiaires	1,7	0,8
Employés	5,0	2,5
Ouvriers	13,5	8,2
Ensemble	6,6	3,8

Champ : France métropolitaine, population salariée.

Sources : Enquête SUMER 2003.

GRAPHIQUE 2 • Proportion de salariés déclarant devoir rester longtemps dans une posture pénible ou fatigante pendant leur travail selon le secteur d'activité* en 1998 et en 2005 (en %)



* Nomenclature d'activité française (NAF16).

Lecture : En 2005, 71,4% des salariés de l'agriculture, sylviculture, pêches sont exposés à une posture pénible ou fatigante pendant leur travail.

Champ : France métropolitaine, population salariée. Sources : Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005.

TABLEAU 3 • Proportion de salariés déclarant devoir rester longtemps dans une posture pénible ou fatigante pendant leur travail en 1998 et 2005 (en %)

	Sexe		Âge (ans)					Catégorie socioprofessionnelle				Ensemble
	Hommes	Femmes	< 25	25-29	30-39	40-49	50 ou +	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
1998	39,2	35,1	46,8	36,1	36,7	36,3	37,3	12,9	25,7	37,4	57	37,3
2005	37,2	30,9	45,5	32,9	32,8	33,4	33,4	12,7	24,7	35	54,8	34,2

Champ : France métropolitaine.

Sources : Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005.

SOURCES • Enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) 2003 copilotée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) et la Direction générale du travail (DGT), ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et réalisée par la médecine du travail. 56314 salariés tirés au sort dont 49984 ont répondu.

CHAMP • France métropolitaine, population salariée. Le champ est celui de l'enquête Emploi. Il inclut l'ensemble des ménages ordinaires de la France métropolitaine, et une partie de la population des communautés, dans la mesure où leurs membres ont des liens familiaux avec des ménages ordinaires. Restent toutefois exclus certains ouvriers des chantiers temporaires, des jeunes et des étrangers hébergés en foyers, ainsi que des personnes des établissements hospitaliers, scolaires et hôteliers vivant en collectivité.

LIMITES ET BIAS • L'enquête SUMER ne couvre pas l'ensemble des secteurs d'activité.

En sont exclus les salariés :

- de la pêche,
- des mines,
- des transports urbains et maritimes,
- des administrations nationales et territoriales.

RÉFÉRENCE •

- DARES, 2006, « Contraintes posturales et articulaires au travail », *Premières Synthèses*, n° 011.2, mars.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • DARES.

SOURCES • Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005, complémentaires à l'enquête Emploi de l'INSEE (échantillon de 22000 personnes). Enquêtes déclaratives dont le questionnaire est posé à chaque actif occupé du ménage. Enquêtes organisées et exploitées par la DARES.

CHAMP • France métropolitaine, population salariée. Le champ est celui de l'enquête Emploi. Il inclut l'ensemble des ménages ordinaires de la France métropolitaine, et une partie de la population des communautés, dans la mesure où leurs membres ont des liens familiaux avec des ménages ordinaires. Restent toutefois exclus certains ouvriers des chantiers temporaires, des jeunes et des étrangers hébergés en foyers, ainsi que des personnes des établissements hospitaliers, scolaires et hôteliers vivant en collectivité.

LIMITES • Celles des enquêtes déclaratives, notamment il peut être difficile d'apprécier en évolution la part des changements de perception et des modifications effectives des conditions de travail.

RÉFÉRENCE •

- 2007, « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières Synthèses*, DARES, n° 01.2, janvier.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR • DARES.